

Association Foncière de BENDORF**Procès-verbal des délibérations de
l'Association Foncière de BENDORF
de la séance du 1^{er} décembre 2025**

Le 1^{er} décembre 2025, le bureau de l'Association Foncière de Bendorf s'est réuni à 11h00 à la mairie de Bendorf sous la présidence de Monsieur ANTONY Christophe, Président.

Nombre de membres élus : 6

Nombre de membres de droit : 2

Présents (7) : ANTONY Christophe, BAYSANG Sylviane, BRISSINGER Rémy, HAEGY Gérard, FANKHAUSER Alain, STEHLIN Didier, REDERSTORFF Mathieu

Excusé (0) :

Absent (1) : GARNIER Vivien

A été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 7 avril 2025
2. Présentation du devis n°4147 relatif aux travaux de réfection du Chemin Willerfeld
3. Constitution d'une servitude de passage de ligne électrique souterraine au profit d'ENEDIS sur la parcelle n°45 section 7
4. Divers

1. Approbation PV du 7 avril 2025 - DELIBERATION 2025/008

Le Procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**2. Présentation du devis n°4147 relatif aux travaux de réfection du
Chemin Willerfeld**

Suite à la présentation du devis, les membres du bureau ont décidé de ne pas statuer ce jour. Afin d'assurer la cohérence financière, le vote de ce devis est reporté à la réunion de janvier 2026, où il sera traité conjointement avec le vote du budget de l'association.

**3. Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur une parcelle
de l'association - DELIBERATION 2025/009**

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

VU les statuts de l'Association Foncière de Bendorf ;

VU le projet d'acte authentique de constitution de servitudes préparé par l'étude de Thomas STEHLIN et Peggy JUND notaires associés à Sélestat;

Monsieur le Président expose au bureau qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine et qu'il convient de régulariser cette situation. Il est de l'intérêt de l'association de formaliser cette occupation par un acte juridique clair afin de garantir ses droits et de sécuriser la parcelle concernée.

Cette régularisation se fera par la signature d'un acte authentique de constitution de servitudes sur la parcelle appartenant à l'association, cadastrée :

- Section 7, numéro 45, lieudit OBBERG, pour une contenance de 41 ares 81 centiares.

Le projet d'acte, dont les membres du bureau ont eu connaissance, prévoit l'établissement des servitudes suivantes au profit d'ENEDIS :

- Une servitude de passage pour des canalisations électriques souterraines dans une bande de trois mètres de large.
- Une servitude *non aedificandi* interdisant toute construction ou modification du terrain sur cette bande.
- Une servitude d'accès pour la construction, la surveillance, l'entretien et la rénovation des ouvrages.

Conformément à la convention sous seing privé déjà établie entre les parties, il est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte authentique chez le notaire.

Le bureau de l'association foncière, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **Article 1 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitudes sur la parcelle Section 7, n°45 au profit de la société ENEDIS, conformément au projet présenté.
- **Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers afférents à ce dossier et nécessaires à l'accomplissement des formalités.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

4. DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

Le secrétaire,



Le Président,
Christophe ANTONY



TABLEAU DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE BENDORF

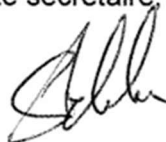
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2025

Délibérations	Décisions (*)	Délibération
1. Approbation du PV du 07-04-2025	Approuvée	2025/008
2. Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur une parcelle de l'association	Approuvée	2025/009

AFFICHE LE 02/12/2025

Les délibérations sont publiées sur le tableau d'affichage extérieur et peuvent être consultées au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouverture au public

Le secrétaire,



Le Président,
Christophe ANTONY

